



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

27 et 28 Mars 2010

27 و 28 مارس 2010

مشاركة مميزة للمغرب في لجنة تنسيق المؤسسات الوطنية للنهوض بحقوق الإنسان بجنيف

تم إبراز التجربة المغربية في مجال النهوض بحقوق الإنسان، مرات عدة، خلال الدورة الـ 23 للجنة التنسيق الدولية للمؤسسات الوطنية للنهوض بحقوق الإنسان وحمايتها، المنعقدة ما بين 22 و25 مارس الحالي في جنيف، على هامش الدورة الـ 13 لمجلس حقوق الإنسان التابع لمنظمة الأمم المتحدة. وقال السيد أحمد حرزني، رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، الذي شارك في هذه الدورة، في تصريح لمكتب وكالة المغرب العربي للأنباء بجنيف، إن التجربة المغربية أثارت اهتماما كبيرا خلال هذا الاجتماع، سواء في شقها المتعلق بالنهوض بحقوق الإنسان أو في ما يخص حماية الفئات الأكثر تعرضا للهشاشة.



وأشار إلى أن المشاركين في الاجتماع تطرقوا، عدة مرات، للتجربة المغربية في مجال التربية والتكوين بشأن حقوق الإنسان، حيث تضطلع المملكة منذ سنة 2008 بدور ريادي، على اعتبار أن اللجنة الاستشارية لحقوق الإنسان (التابعة لمجلس حقوق الإنسان الأممي) يترأسها عضو بالمجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، هي السيدة حليلة مبارك الورزازي، وأن السيدة

أمينة لمريني، عضو المجلس أيضا، اختيرت من قبل لجنة التنسيق الدولية للمؤسسات الوطنية للنهوض بحقوق الإنسان وحمايتها لتنسيق مساهمة هذه اللجنة والمؤسسات الوطنية لحقوق الإنسان في إعداد مشروع الإعلان، وبالتالي فإنه من الطبيعي أن يكون المغرب مميزا على هذا الصعيد، يضيف السيد حرزني. وللتذكير أيضا فإنه موازاة مع هذه الدورة، ترأس السيد حرزني اجتماع الشبكة الإفريقية للمؤسسات الوطنية للنهوض بحقوق الإنسان وحمايتها، بصفته رئيسا لهذه الشبكة.

وقال السيد حرزني إن هذه الشبكة اتخذت قرارات هامة تتعلق أساسا بالتمثيلية على صعيد لجنة التنسيق الدولية للمؤسسات الوطنية للنهوض بحقوق الإنسان وحمايتها وبخصوص المواضيع التي تطرقت لها اللجنة. وتميزت الدورة الـ 23 للجنة الدولية لتنسيق المؤسسات الوطنية للنهوض بحقوق الإنسان وحمايتها أيضا بمدخلة لوالي المظالم، السيد أحمد العراقي، أكد فيها أن دعم الأمم المتحدة لعمل مؤسسات الأمبودسمان والوسطاء ليس أمرا مرغوبا فيه فحسب، بل هو أمر ضروري ومؤكد.

Sordide marchandage

Des bagnes cinq étoiles

➤ L'un des fils du pacha El Glaoui a chargé un ancien magistrat de recenser ses terres et ses propriétés dont les deux centres de détention secrets d'Agdz et de Tagounit en vue de les transformer en hôtels de luxe.

Non ce n'est pas une blague. Le bagne d'Agdz transformé en hôtel cinq étoiles. De triste mémoire, on n'avait jamais vu pareille démarche. Preuves à l'appui (notamment des documents de la conservation foncière), un ancien magistrat mandaté par les El Glaoui a déposé un dossier en bonne et due forme au tribunal de Ouarzazate. Ce dernier s'est vite débarrassé de ce dossier très sensible en adressant la requête au gouverneur de la province de Ouarzazate. Ce responsable n'a pas attendu longtemps pour transférer la demande au ministère de l'Intérieur à Rabat.

Abderahim Chahid, ex-membre du collectif associatif pour la réparation communautaire à Agdz, explique « *que les habitants d'Agdz reconnaissent que le bagne lui-même était un ksar du pacha El Glaoui mais il a été construit par le biais du système de la "sokhra", une réquisition collec-*

tive de la population et des bêtes ». Selon le sociologue Paul Pascon, auteur du *Haouz de Marrakech*, la puissance d'El Glaoui fut d'abord économique, son butin de guerre provient du racket des tribus insoumises au Makhzen. Chargé de mater ces tribus révoltées, le pacha Thami El Glaoui devint un seigneur terrien dans le Sud, avec la légitimité de dahirs sultaniens et la bénédiction de la résidence générale.

El Glaoui avait aussi le monopole de la vente des récoltes, « *personne ne pouvait vendre sa récolte d'olives avant lui* », rapporte Paul Pascon. Devenant par la suite, pacha de Marrakech, il s'accapare les terres Guich, et enrichit considérablement son patrimoine par diverses combines: 5300 hectares cédés par l'État à titre quasi gracieux, 5000 ha « extorqués » à son bras droit le caïd El Biaz après sa mort, des impôts dont il retenait une grosse part, des droits d'eau obtenus des paysans sans contrepartie... La fortune du Glaoui remonte essentiellement aux années de disette où le puissant pacha a acheté des milliers d'hectares de terres pour une

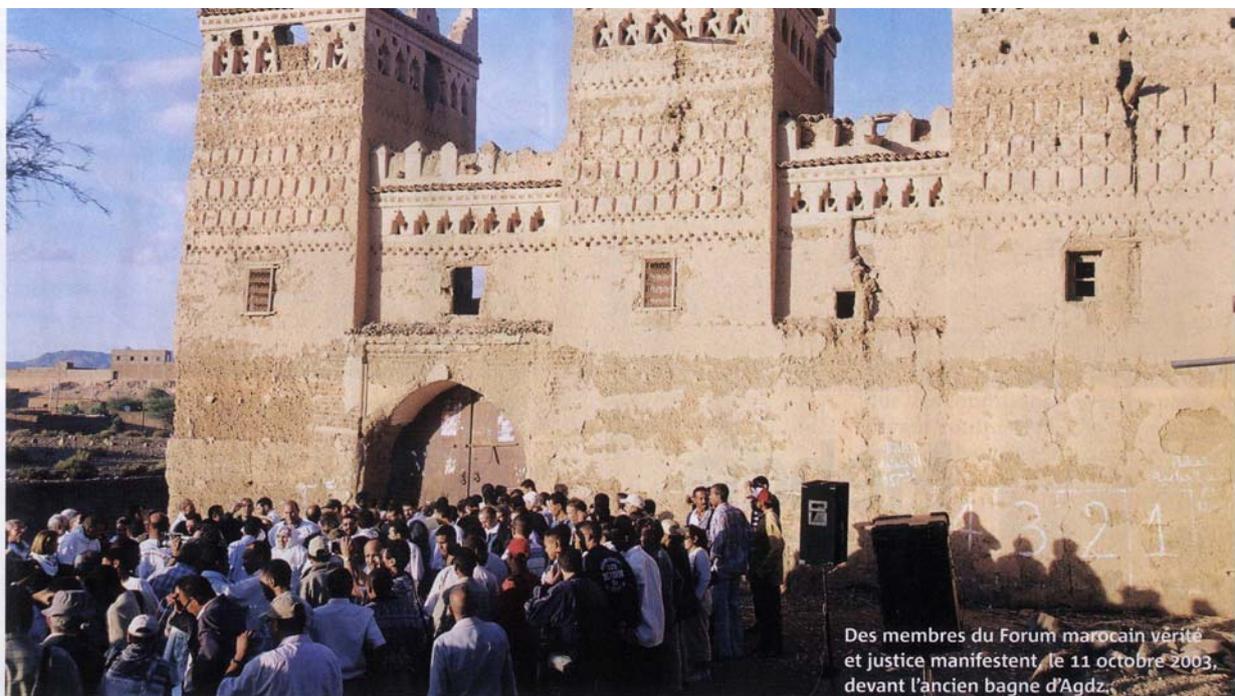
bouchée de pain au sens premier du mot. Pour la petite histoire, le sultan Moulay Hafid avait relevé Madani EL Glaoui de ses fonctions comme représentant du Makhzen en 1911 après que plusieurs tribus se soient plaintes de la tyrannie des Glaouis et des impôts faramineux qui leur étaient imposés. En 1912 avec l'accord du protectorat, les Glaouis retrouvent leurs titres de noblesse avec le soutien de la résidence générale. Dans la foulée, El Glaoui devient alors actionnaire principal dans l'Omnium Nord Africain, mais aussi à la CTM.

Pacha collabo

C'est comme cela qu'il mettra la main sur ces terres très convoitées qui donneront ensuite naissance aux fameux bagnes. Le ksar d'Agdz a été construit entre 1946 et 1952, par le pacha avant d'être récupéré par l'Etat en mai 1959 avec la résiliation des « Aliénations perpétuelles de jouissance » (APJ) consenties aux colons, et la confiscation en septembre de la même année de domaines appartenant à 193 personnes frappées d'indignité nationale dont le pacha collabo. Sous pression des Français



Du 27/03 au 02/04/10



Des membres du Forum marocain vérité et justice manifestent, le 11 octobre 2003, devant l'ancien bain d'Agdz.

Photos A.C. PRESS

qui avaient encore leurs réseaux au Maroc bien après leur départ officiel, ces mêmes personnes ont été amnistiées le 8 avril 1963. Des notables pour l'essentiel qui reprendront le pouvoir avant de placer leurs rejets à tous les niveaux de l'administration. Certains sont encore à des postes sensibles. Les centres de détention secrets ne figuraient sur aucun document officiel. Les éléments des forces auxiliaires qui étaient en charge de la surveillance de ces lieux étaient soumis au régime militaire, avec notamment l'interdiction formelle de parler de ce qui se passait à l'intérieur du ksar.

Aujourd'hui les anciens détenus d'Agdz militent pour que ce lieu soit transformé en un sanctuaire pour la mémoire conformément aux recommandations de l'IER. Trois groupes sont concernés par ce lieu de mémoire, le groupe des Sahraouis, le Groupe Bnouhachem et le groupe du 3 mars issu de l'insurrection armée de Moulay Bouazza en 1973. La famille El Glaoui détiendrait un testament qui stipule que 30 % des biens de la famille doivent revenir aux descendants du pacha El Glaoui.

Juridiquement, les descendants du pacha ont tous les documents pour prouver le bien fondé de leur démarche sauf qu'il ne s'agit pas là d'une vulgaire ferme offerte par les colons mais de pans entiers de l'histoire douloureuse du Maroc qui sont en jeu. « Nous disposons de tous les documents et

Les anciens détenus d'Agdz militent pour que ce lieu soit transformé en un sanctuaire pour la mémoire.

on devrait trouver un arrangement avec Nerzenni», explique Abdessadek Glaoui. Abderahim Kacem du tissu associatif d'Agdz ne décolère pas : « Si les fils d'El Glaoui ont le culot de réclamer la restitution du ksar d'Agdz qui est devenu un patrimoine universel, pourquoi ne l'ont-ils pas fait lorsqu'il était peuplé de plus de 400 prisonniers détenus au secret. » À l'heure où la réparation communautaire est sur la bonne voie, l'apparition des héritiers d'El Glaoui risque de faire chavirer le processus de la réconciliation initié par l'IER, censé clore définitivement le dossier des années de plomb.

Mohamed Madani

► Préserver les centres de détention et leur mémoire

L'idée de transformer les bagnes en lieux de mémoire avait été soulevée par l'IER, qui ne faisait que suivre en cela l'expérience d'autres commissions de vérité à travers le monde. Dans ses recommandations, l'instance, avait suggéré « de transformer les centres de disparition forcée en lieux de sauvegarde de cette mémoire, en hommage à ceux qui y ont succombé et aux survivants ».

En 2009, l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU) avait organisé en collaboration avec le Groupe Bnouhachem et le Conseil consultatif des droits de l'Homme et du Centre international de la justice transitionnelle, une journée de débat sous le thème : « La préservation de la mémoire : un levier du développement territorial, l'ancien centre de détention d'Agdz comme exemple. » Une conclusion intéressante avait été soulevée par Abdelhay El Mouden, l'un des intervenants : « Si l'Instance équité et réconciliation (IER) n'a pas réussi à interroger les bourreaux et les responsables directs des tourments des années de plomb, il faut reconnaître que le point fort de l'IER est celui de favoriser la préservation de la mémoire. » ■